

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	10

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

Date de convocation : 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION : N° 28-2024

OBJET : Travaux de rénovation du beffroi

**Le 22 novembre 2024
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé er représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Céline OUDIN

M. CLEMENÇON Christian a donné pouvoir à BOURGEOIS Coralie

SECRETAIRE - Mme DELEZAIVE Renée

Madame le Maire informe l'Assemblée que le beffroi de l'église est en mauvais état.

Le beffroi a été contrôlé par l'entreprise ANGELUS, avec un habitant de la commune de Cox, Jacques Dirat, comme témoin.

Il est fortement conseillé de mettre en place des protections dans le clocher contre les intempéries. Ces protections empêcheront l'humidité qui viennent abîmer les cloches et le bois du beffroi.

Le coût est de 8 973.42€ TTC, 7 477.85€ HT.

Une restauration des cloches à la volée traditionnelle est aussi nécessaire, le coût est de : 9 297.12€ TTC, 7 747.60€ HT.

Vu la configuration des cloches de l'église St Pierre, il n'est pas possible d'avoir une sonnerie en lancé franc. Le remplacement total n'est donc pas justifié, un renforcement du beffroi par le remplacement de quelques pièces de bois serait indiqué.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à demander le maximum de subventions à la Région et au Département pour la réalisation de ces travaux.

Madame le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

